

Saint-Etienne, le 12/10/2021

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/04/2021 au 30/04/2021

N° Cesu employeur : X2045557290007
M. JEAN CHRISTIOPHE SANANES
122 R DU JARDIN PUBLIC
33300 BORDEAUX

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	208,69 x 2,900 % = 6,05	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	208,69 x 6,800 % = 14,19	
MALADIE		212,41 x 13,000 % = 27,61
VIEILLESSE	212,41 x 7,300 % = 15,51	212,41 x 10,450 % = 22,20
ALLOC. FAMILIALES		212,41 x 5,250 % = 11,15
ACCIDENT DU TRAVAIL		212,41 x 1,900 % = 4,04
FNAL		212,41 x 0,100 % = 0,21
CFP		212,41 x 0,550 % = 1,17
CSA		212,41 x 0,300 % = 0,64
CDS		212,41 x 0,016 % = 0,03
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	212,41 x 4,790 % = 10,18	212,41 x 5,230 % = 11,11
IRCEM PREVOYANCE	212,41 x 0,700 % = 1,49	212,41 x 0,960 % = 2,04
POLE EMPLOI		212,41 x 4,050 % = 8,60
TOTAL DES COTISATIONS	47,42	88,80

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus)	:	171,05 €	Net à payer avant impôt sur le revenu: 165,00 € Comprenant 10 % au titre des congés payés
--	----------	-----------------	---

Impôt sur le revenu	Base	:	171,05 €	Net payé en euros	:	165,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	30/04/2021
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 1234994 enregistrée le 02/05/2021

Nombre d'heures travaillées:	6	Salaire horaire net (heures normales)	:	27,50 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	212,41 €
		Assiette des cotisations	:	212,41 €